

Demandes de brevets sur des porcs

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/09/2005

Les premières demandes de brevets sur des porcs datent de février 2005 auprès de [l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle](#) à Genève. Greenpeace a découvert que Monsanto cherche à déposer des brevets non seulement sur des méthodes de croisement de porcs mais aussi sur des troupeaux utilisant déjà ces méthodes ainsi que sur les lignées en résultant. Or si les brevets sont accordés, Monsanto pourra légalement empêcher les éleveurs de produire des porcs dont les caractéristiques sont décrites dans les brevets ou les obligera à payer des royalties. Ainsi dans une demande (WO/2005/015989, "method for genetic improvement of terminal boars"), Monsanto décrit des méthodes très générales de croisement et de sélection utilisant la fécondation artificielle et d'autres méthodes de reproduction qui sont déjà utilisées. "L'invention" n'est rien de plus qu'une combinaison particulière de ces éléments destinée à accélérer la sélection des caractéristiques choisies afin de rendre les animaux plus rentables commercialement. Greenpeace propose d'envoyer une lettre de protestation au patron de Monsanto [1].

[1] <http://http://act.greenpeace.org/am...>